

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance

Conseil municipal de Sombacour

du 9 avril 2021

Membres présents :

Mesdames BLONDEAU Fabienne, GUYON Michèle, KOGLER Elisabeth, GUY Fabienne.

Messieurs BAUD Jacques, HENRIET Noël, KALLAL Ahmed, PRENCIPE Michel, AMEIL Michaël, ROGNON Vincent, TOUBIN Frédéric, VILLAME Fabrice, BAUD Alain.

Membre excusé : Madame Michaëlle VILLA-FAIVRE.

Secrétaire de séance : Mr AMEIL Mickaël.

La séance est ouverte sous la Présidence de Mr TOUBIN Frédéric, Maire de la commune.

La séance se déroule à la salle des fêtes.

Début de séance à 20h05.

PRESENTATION D'UN PROJET DE MICRO-CRECHE PRIVEE

Madame Julie MENGIN présente son projet d'ouverture d'une micro-crèche privée dans le Val d'Usiers. Elle habite Arc-sous-Cicon et est éducatrice de jeunes enfants.

Le nombre des naissances dans le Val d'Usiers est stable depuis 2014 (30 naissances par an). Il y a plus d'enfants que de places d'accueil.

Une micro-crèche peut accueillir jusqu'à 12 enfants simultanément de 2 mois et demi à 6 ans.

Le fonctionnement est en mode PAJE avec la CAF.

Pour son activité, Madame Mengin a besoin d'un local de 120 à 150 m² dont 40 m² pour la salle de vie.

Elle peut obtenir une aide à l'investissement de la CAF et du Département.

Elle aura besoin d'une autorisation d'ouverture au public, d'une autorisation de la CAF et de la PMI.

Le modèle de cette crèche sera éco-responsable : respect de l'environnement et achats locaux. La pédagogie sera basée sur la méthode Montessori.

La micro-crèche pourrait ouvrir en septembre 2022.

1–APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 5 MARS 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Approbation du compte administratif 2020 et des comptes de gestion

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont présentés par Mr le Maire à l'ensemble du conseil municipal.

Après lecture, le maire se retire et les membres du conseil municipal, sous la responsabilité de l'Adjoint au Maire Ahmed KALLAL, approuvent les comptes administratifs à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient et les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

3 – Vote des subventions aux associations 2021

Le tableau des subventions aux associations figurera en annexe du budget primitif 2021 : celui-ci reprend les subventions qui seront versées en fin d'année 2021 pour un montant total de 3 550 €.

Accord à l'unanimité.

4 – Vote des taux d'imposition

Il s'agit des taxes foncières sur le bâti et sur le non bâti.

Après débat, une augmentation de 1,05% pour chacune des taxes a été décidée à l'unanimité pour respecter l'échéancier proposé par la DGFIP.

Les nouveaux taux sont les suivants :

- Foncier bâti : 21,36 ;
- Foncier non bâti : 2,06.

5 – Vote du budget primitif 2021

Les budgets primitifs concernant le périscolaire, l'eau, l'assainissement, le bois et le budget communal pour la commune de Sombacour et pour l'année 2021 ont été votés à l'unanimité par le conseil municipal.

6 – PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle les prix de l'eau et de l'assainissement des années précédentes. La facturation de ces services est calculée du 01/07 au 30/06 de l'année suivante.

Les taxes de l'agence de l'eau au 1^{er} janvier 2021 :

- 0,28 € pour l'eau le m³ ;
- 0,15 € pour l'assainissement le m³.

Le conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de changer le prix de l'eau et de l'assainissement pour 2021/2022 soit :

EAU

<i>Abonnement :</i>	<i>17 € par an</i>
<i>Taxe redevance de l'agence de l'eau :</i>	<i>0,28 € d'euros / m³</i>
<i>Le m³ d'eau :</i>	<i>1,22 € / m³</i>

Soit un total de 1,50 € le m³

ASSAINISSEMENT

Le m³ d'assainissement : 1,78 € m³
La redevance de pollution versée à l'agence de l'eau : 0,15 € m³

Soit un total de 1,93 € / m³.

Ces augmentations sont basées sur le tableau de la CCA 800 dans le cadre du futur transfert de compétences.

Le budget est déficitaire, ce qui oblige la commune à verser une subvention d'équilibre de 40 000 € au SACTOM. Cette situation doit être redressée car c'est à l'utilisateur de payer et non au contribuable. De plus, avec le traitement des boues Covid, le budget explose (125 000 € pour une année environ soit 42 500 € pour la commune). Par conséquent, il est nécessaire de procéder à l'augmentation du prix du mètre cube. Il n'y avait pas eu d'augmentation depuis 3 ans.

QUESTIONS DIVERSES

- **PLUI** : L'ensemble des terrains constructibles de la carte communale ont été réinscrits dans le projet PLUI, en espérant que cette demande sera acceptée par les services de l'Etat. Nous y ajoutons une zone qui devrait être réservée aux équipements des collectivités (terrain situé entre le groupe scolaire et la commune de Bians). Les terrains constructibles de plus de 2500 m² devront faire l'objet d'un sondage : le coût sera supporté par le propriétaire.
- **Commune nouvelle** : le Comité de pilotage s'est réuni le 7 avril.

Nom de la commune : Val d'Usiers

Siège : mairie de Bians-les-Usiers

La totalité des élus sera conservée ainsi que les 11 adjoints. Aurélien Dornier est candidat pour le poste de Maire. Le Conseil propose que les deux autres maires deviennent maires délégués. Les travaux de groupe vont pouvoir débiter.

- **Terrains de Mr Bouveret Gérard** : un promoteur souhaite réaliser 2 constructions de 4 logements. Il n'y aura pas de frais pour la commune. La connexion aux réseaux sera à la charge du promoteur ainsi que la viabilisation du chemin. Un rendez-vous sera fixé avec celui-ci courant avril.

- **Rapport de l'expert pour les travaux du Bief** : d'après les conclusions de l'expert, la commune porte la responsabilité des écoulements des eaux pluviales sur son territoire. Par contre, la contamination à la listéria ne peut être imputée aux seuls écoulements des eaux pluviales. Le chiffrage des travaux de canalisation s'élève à environ 35 000 € HT.
- **Fête des Mères** : elle sera célébrée le samedi 5 juin avec un apéritif à l'extérieur. Un cadeau sera remis aux mamans.
- **Les Francas** : Le budget des Francas a été présenté en commission intercommunale le 17 mars 2021.
Il ne présente pas de différence avec celui de l'année précédente compte tenu des incertitudes sanitaires en 2021.
Il est calculé avec un effectif moyen d'enfants répartis ainsi:
Accueil du matin 10 enfants en moyenne
Accueil du midi 58 enfants en moyenne
Accueil du soir 3 enfants en moyenne.

Le rapport d'activité est aussi particulier en raison des confinements mais il est à noter qu'il n'y a pas eu de rupture de contact avec les familles et surtout avec le club Ados pour lequel des activités en Visio étaient proposées.

En raison du déconfinement progressif, Mr Fabien Mersch a fait appel au traiteur HENCOR de Sombacour afin d'assurer le service de cantine scolaire. Mr Corentin Henriot a su adapter ses prix et ses menus à cette nouvelle clientèle.

Parents, enfants et municipalité l'en remercient.

Un nouvel outil a été développé avec succès: le portail Famille, plateforme de communication très pratique pour tous.

Etant donné le peu d'effectif accueilli le mercredi (une fratrie de 2) , de nouveaux horaires vont être proposés en septembre : de 7h30 à 13h30 uniquement.

Aucun accueil ne sera proposé durant les 2 journées qui précèdent la rentrée scolaire de septembre.

La grille de tarifs de l'accueil durant les vacances scolaires sera alignée sur celle des mercredis à la rentrée de septembre.

La recherche d'un local Ados va être étudié de nouveau par la commission bâtiments à la demande du directeur du site afin de monter un dossier de subvention CAF pour d'éventuels travaux.

- **Sinistre Enedis du 13 mars** : Un arbre a heurté une ligne électrique le 13 mars dernier occasionnant une coupure de courant.
- **Sactom** : la construction de la nouvelle station a débuté, le béton sera coulé le mardi 13 avril. Prochaine réunion dans 3 semaines.
- **Pancarte à l'entrée du village** : entrée du village côté Pontarlier, un panneau d'affichage est installé. Il présente notamment la station trail. Un plan va être affiché avec les principaux sites de la commune, le nom des rues et des photos. Au verso du plan, sera inscrit « Bienvenue à Sombacour, commune du Val d'Usiers ».
- **Enquête auprès de la population** :

2 dépouillements ont été réalisés avec 43 + 51 soit 94 réponses (+ 8 anonymes et 2 personnes de Bians). La population a été invitée à s'exprimer sur 3 sujets :

- ✓ Les éoliennes : 30 personnes pour et 50 contre, 14 ne se prononcent pas ;
- ✓ La fusion des 3 communes : 63 personnes favorables et 20 contre, 11 ne se prononcent pas ;
- ✓ L'éclairage public : 56 personnes pour et 26 contre, 12 ne se prononcent pas.

Le bilan sera communiqué sur le site internet de la commune.

- **Projet : Les Roulottes du Val** :

Projet d'un accueil nature, d'une parenthèse nature avec tout le confort (eau et électricité). 2 roulottes démontables : un accueil couple et un accueil famille. Le terrain se situe au bout de la rue de l'Eglise, terrain à viabiliser (la commune ne prendra pas les frais à sa charge). Une demande de location du terrain sur 25 années est faite : accord du Conseil municipal.

- **Mars bleu** : le résultat est mitigé, belles initiatives mais peu de commentaires et de partages.
- **Eoliennes** : réception d'une demande écrite d'organisation d'un referendum sur le sujet. Une réponse sera faite pour étudier cette demande.

La séance est levée à 1h00.

Prochaine réunion le vendredi 7 mai 2021 à 20h00